



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
Roubaix - Wasquehal  
Hôtel de Ville  
59 100 Roubaix

VI Réf.

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N° :

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

\*\*\*\*\*

Aujourd'hui, le mardi 18 octobre 2022, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de ROUBAIX.

#### Etaient présents :

- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical

#### Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical

Affichée le 12 octobre 2022

Lettre de convocation le 12 octobre 2022

**Objet : Demande de subvention à l'ANS au titre du PRE Régional Piscines pour les travaux de rénovation énergétique du Centre Nautique Thalassa**

Un projet de rénovation, de modernisation des équipements et de mise en sécurité (remplacement du système d'éclairage et travaux d'isolation de toiture) du Centre Nautique Thalassa sis, 27, rue de l'Epeule à ROUBAIX est prévu sur l'année 2022. Ces travaux ont pour objectifs la préservation de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques.

Ce programme de rénovation est évalué à 512 039.45 HT et pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre du PRE Régional Piscines à hauteur de 80% soit 409 631.56 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du PRE Régional Piscines pour le programme d'investissement portant sur les travaux de rénovation énergétique ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet:

Coût estimatif du projet (H.T)		512 039.45€
AGENCE NATIONALE DU SPORT	80% au titre du PRE Régional Piscines	409 631.56€
SIVU THALASSA	Autofinancement	102 407.89€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention à l'A.N.S, au titre du PRE Régional Piscines, pour financer cette opération, à hauteur de 80%.

Article 2 : d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, la présente délibération  
Affichée le 2 Novembre 2022  
Et Transmise à Monsieur le Préfet de la  
Région des Hauts de France, le 2 Novembre 2022  
Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits,

**Le Président du SIVU THALASSA  
Michel GACEM**

